

# Placement garanti Intérêt-flex (versement potentiel annuel)

Terme : 5 ans

## APERÇU

Le Placement garanti Intérêt-flex ( versement potentiel annuel ) vous permet de bénéficier d'un versement potentiel d'intérêt chaque année, tout en protégeant votre capital. Le rendement de ce placement est fonction d'un panier de titres d'entreprises de divers secteurs économiques et de plusieurs pays. Vous bénéficiez d'un versement d'intérêt chaque année si la performance du panier de titres est plus grande ou égale à sa valeur de départ.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts<sup>1</sup>
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement potentiel d'intérêt chaque année à la date anniversaire du placement
- Admissible aux CELI et CELIAPP
- Imposition annuelle du rendement s'il est versé, pour les placements non-enregistrés<sup>2</sup>
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangers
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	25 000 \$ et plus
Rendement annuel potentiel	6,00 %
Rendement cumulatif potentiel	30,00 %

Dates clés	
Période de vente	18 mars au 19 mai 2025
Émission du placement	19 juin 2025
Échéance du placement	19 juin 2030

La caisse est l'émetteur du placement.

<sup>1</sup>Pour en connaître davantage sur la protection de l'Assurance-dépôts, veuillez consulter l'autorité.qc.ca.

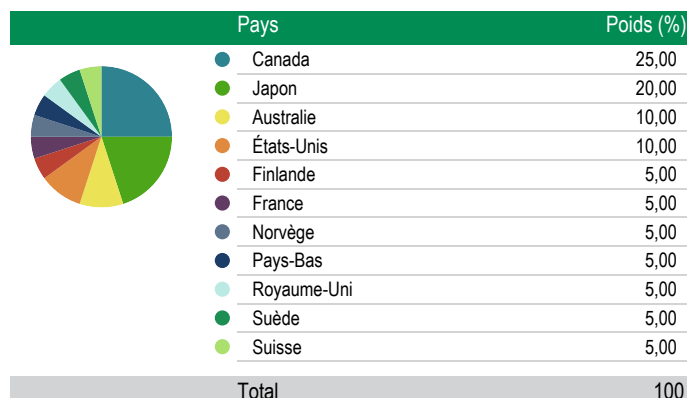
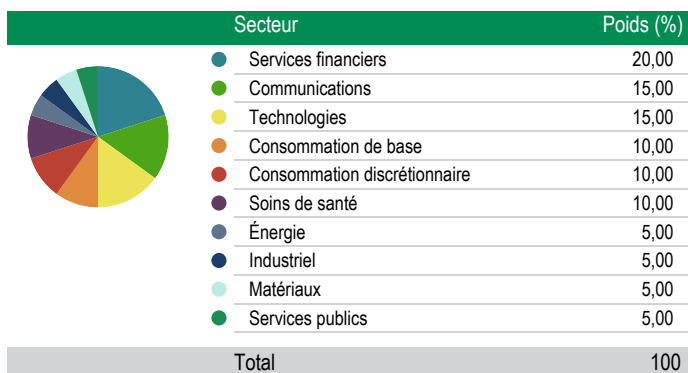
<sup>2</sup>Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

## COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans des pays développés et issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
APA Group	Services publics	Australie
Astellas Pharma Inc.	Soins de santé	Japon
Axfood AB	Conso. de base	Suède
Banque Royale du Canada	Services financiers	Canada
BCE Inc.	Communications	Canada
Compass Group PLC	Industriel	Royaume-Uni
DNB Bank ASA	Services financiers	Norvège
EOG Resources Inc.	Énergie	États-Unis
Honda Motor Company Limited	Conso. discrétionnaire	Japon
International Business Machines Corp.	Technologies	États-Unis

Société	Secteur	Pays
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Conso. de base	Pays-Bas
Magna International Inc.	Conso. discrétionnaire	Canada
MS&AD Insurance Group Holdings Inc	Services financiers	Japon
Nordea Bank Abp	Services financiers	Finlande
Pilbara Minerals Ltd.	Matériaux	Australie
Sanofi	Soins de santé	France
Shopify Inc.	Technologies	Canada
Sony Group Corporation	Technologies	Japon
Swisscom AG	Communications	Suisse
Telus Corporation	Communications	Canada



## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- désirez profiter d'un versement annuel d'intérêt si le panier performe au même niveau ou au-delà de sa valeur de départ ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus et ne planifiez pas transférer le placement ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- souhaitez pouvoir profiter de rendements potentiels en cours de terme plutôt que d'attendre à l'échéance du placement ;

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et sera connu à chaque année du terme.**

## COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

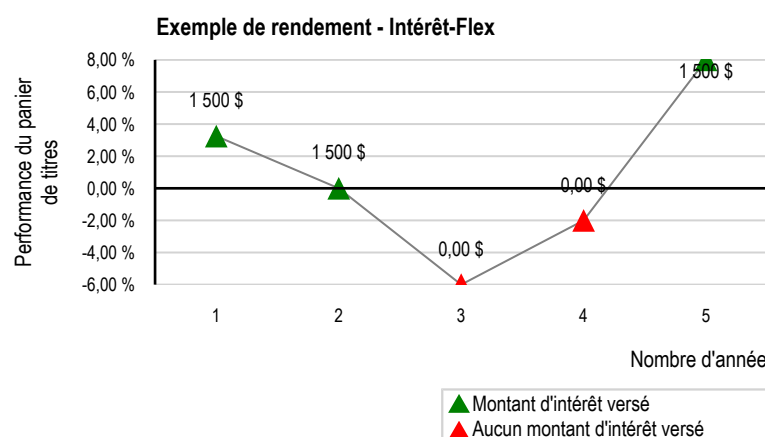
Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,85 % par année.

Pour chaque année du terme du placement, le rendement potentiel est déterminé par la variation du cours des 20 titres boursiers du panier décrit précédemment, selon la méthode de calcul suivante :

Chaque année, un versement d'intérêt sera effectué si la performance du panier de titres, **par rapport à sa valeur de départ**, est plus grande ou égale à 0. Si la performance du panier est négative, aucun versement d'intérêt ne sera effectué.

Voici un exemple de calcul du rendement pour un investissement de 25 000 \$.

Année	Performance du panier de titres par rapport à sa valeur de départ	Rendement	Intérêts versés
1	3,25 %	6,00 %	1 500 \$
2	0,00 %	6,00 %	1 500 \$
3	-6,00 %	0,00 %	0,00 \$
4	-2,00 %	0,00 %	0,00 \$
5	8,00 %	6,00 %	1 500 \$



À l'échéance du placement, cet investissement aurait rapporté :

Taux de rendement cumulatif	18,00 %	4 500 \$
Taux de rendement annuel moyen	3,60 %	900 \$

Le rendement cumulatif représente la somme des intérêts versés et est présenté à titre indicatif seulement.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés par les sociétés comprises dans le panier de référence. Même si les cours sont publiés en devises étrangères, le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

**Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence. Par conséquent, il pourrait être nul à l'échéance. De plus, le capital est garanti à l'échéance.**

## COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés. Pour ce faire, ouvrez une session dans AccèsD, puis allez dans la section Épargne et placements, ou consultez le [desjardins.com/suivirendement](https://desjardins.com/suivirendement). L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

## QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou à votre conseiller ou conseillère, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit dont la nature et le terme sont similaires.

## EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

C'est possible. Une fois par an, après la troisième année de détention, vous pouvez convertir votre placement en un autre placement garanti lié aux marchés, ou encore le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Le rachat et la conversion sont sujets à certaines conditions. Veuillez consulter la convention de placement pour connaître les modalités.

**Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.**

*Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.*

## QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller ou conseillère d'annuler votre placement.

## RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez [desjardins.com/pglm](http://desjardins.com/pglm) ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller ou conseillère de Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

## PRIX ET DISTINCTIONS



- ★ Meilleur fabricant, Produits à capital protégé
- ★ Meilleur fabricant, Canada
- ★ Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques

- ★ Meilleur distributeur, Canada
- ★ Meilleure performance, Canada
- ★ Voix du client
- ★ Meilleur produit de l'année, Canada



L'investisseur ou l'investisseuse devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur [desjardins.com/pglm](http://desjardins.com/pglm).

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.